



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.6/2001/1  
5 septembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports  
(Cinquante-deuxième session, 14-16 novembre 2001,  
point 4 a) de l'ordre du jour)

**GROUPE DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS DES STATISTIQUES  
DES TRANSPORTS (IWG)**

**Rapport des sessions tenues les 15 et 16 mars 2001, à Luxembourg,  
et les 11 et 12 juin 2001, à Genève**

Note du secrétariat

NOTE: Le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG) s'est réuni deux fois depuis la dernière session du WP.6: les 15 et 16 mars 2001 à Luxembourg, auprès d'Eurostat, et les 11 et 12 juin 2001 à Genève, auprès de la CEE-ONU. Les décisions prises par l'IWG en mars et en juin sont présentées ci-après. Les comptes rendus des sessions antérieures de l'IWG ont été publiés sous la cote TRANS/WP.6/2000/2.

**I. GLOSSAIRE DES STATISTIQUES DE TRANSPORT**

**a) Contenu de la troisième édition**

1. Comme le Groupe de travail des statistiques des transports le lui avait demandé à sa dernière session (TRANS/WP.6/139, par. 12), l'IWG a examiné la question du contenu de la troisième version du glossaire des statistiques de transport. Outre un projet de glossaire, l'IWG a dressé la liste de l'ensemble des modifications à la version précédente (voir TRANS/WP.6/2001/8).

Transports ferroviaires

2. L'IWG a fait valoir qu'il convenait de réviser la partie du glossaire concernant les transports ferroviaires. Le processus de révision étant toujours à l'étude, les modifications seront incorporées dans une version future du glossaire.

Transports maritimes

3. Eurostat a présenté une proposition de chapitre révisé pour les transports maritimes. Étant donné que le Groupe de travail CEE-ONU des statistiques des transports et la CEMT ne traitent que des transports intérieurs, il a été décidé de confier à Eurostat le soin de prendre contact avec l'Organisation maritime internationale en vue d'approuver le chapitre révisé. Il faudra veiller particulièrement à ce que ses définitions n'entrent pas en contradiction avec celles qui figurent déjà dans le glossaire actuel.

Transports aériens

4. Eurostat a suggéré l'idée d'incorporer un nouveau chapitre sur les statistiques des transports aériens. Un projet de proposition a donc été établi en compilant les définitions retenues par diverses organisations concernées par ces statistiques. Il a été décidé que, comme dans le cas des transports maritimes, les termes devraient être vérifiés par un organisme spécialisé de l'ONU, l'OACI par exemple.

Transport intermodal

5. Afin de voir s'il convient de le réviser, le chapitre sur le transport intermodal devrait être vérifié par un spécialiste du transport combiné.

Environnement

6. Suite à une suggestion émanant de la Division de l'environnement d'Eurostat, les participants ont étudié la question de l'incorporation pour chaque mode d'une section sur l'environnement. À ce sujet, l'IWG a fait observer que la plupart des indicateurs de transport concernant l'environnement pouvaient être incorporés dans la structure actuelle. Il a donc conclu que ceux qui ne pouvaient l'être devraient figurer dans les glossaires et les publications contenant des données sur l'environnement.

**b) Définitions des accidents**

7. Les définitions énoncées dans les rapports finals du Groupe spécial d'experts des statistiques des accidents de la circulation routière (TRANS/WP.6/2001/2) seront incorporées. Il a été néanmoins constaté qu'il existait des divergences mineures entre les définitions 16 et 17 et certaines définitions du glossaire des statistiques de transport. On trouvera dans le document TRANS/WP.6/2001/8 les corrections proposées à ce sujet.

c) **Page de couverture**

8. La CEMT a présenté six versions de la page de couverture de la troisième édition. Eurostat et le secrétariat de la CEE-ONU ont donné leur avis sur chacune d'entre elles et, en accord avec la CEMT, en ont retenu une, qu'il conviendra de mettre définitivement au point.

d) **Calendrier**

9. Le projet de troisième édition du glossaire sera présenté à la prochaine session du WP.6 (14-16 novembre 2001). Elle comprendra toutes les modifications indiquées dans le document TRANS/WP.6/2001/8. En conséquence, les parties relatives aux transports aériens et maritimes ne seront incorporées, si les pays membres l'acceptent, que dans une version future. Cependant, étant donné qu'il convient d'apporter encore quelques révisions à la partie sur les transports ferroviaires et, peut-être, à celle sur le transport intermodal, l'IWG propose de reporter la publication de la version imprimée de la troisième édition jusqu'à ce que ces révisions soient faites. En attendant, une version provisoire de cette édition serait mise à disposition sur Internet, sous format pdf.

## II. ÉNONCÉ DE MISSION DE L'IWG

10. L'IWG a mis sous forme finale le projet d'énoncé de mission (TRANS/WP.6/2001/9) proposé par Eurostat conformément à la demande du Groupe de travail (TRANS/WP.6/139, par. 11). Il est actuellement soumis aux pays membres, pour examen à la cinquante-deuxième session du WP.6.

## III. QUESTIONNAIRE COMMUN (QC)

a) **Version électronique**

11. L'IWG a préparé une liste détaillée des données dont la CEE-ONU, la CEMT et Eurostat ont besoin. Une série de nouvelles variables concernant des secteurs comme l'environnement ou les voies à grande vitesse pourrait par ailleurs être incorporée. L'IWG a en outre décidé ce qui suit:

- Les données sur le Liechtenstein devraient être réunies par Eurostat (voir annexe 2).
- La CEMT et la CEE-ONU devraient étudier si la communication à Eurostat de données sur les pays candidats, le Canada et les États-Unis d'Amérique, posait problème.
- Chaque organisation devrait se pencher sur tout problème concernant la diffusion de données par les autres organisations (si possible à titre gracieux).
- La CEMT devrait mettre à disposition un projet de patron pour les fichiers Excel afin que les autres parties proposent des modifications avant de mettre sous forme finale un patron type fixe pour les trois organisations.
- En fonction de ce patron, Eurostat devrait mettre à jour la version imprimée et la présenter aux autres organisations.

- Eurostat devrait aussi rédiger un avant-projet sur les points suivants, pour diffusion auprès des membres de l'IWG: instructions sur la présentation des rapports, observations et liste des compagnies ferroviaires.
- La CEE-ONU devrait étudier la possibilité d'incorporer le glossaire d'une manière différente dans les fichiers Excel.
- Eurostat commencera à travailler sur la question de savoir comment préremplir le QC avec des données issues des textes juridiques.
- Suite à la demande de la CEMT, le système suivant, fondé sur les codes de pays ISO à trois lettres, le code d'année à deux chiffres, le code modal et le code linguistique devrait être utilisé pour désigner les fichiers Excel: GBR00\_AE.xls. Eurostat vérifiera que cela ne pose pas de problème pour son système.
- En août, Eurostat devrait communiquer à la CEMT les points de contact pour le QC.
- Il devrait être possible aux pays membres d'entrer des données comprenant des décimales.

**b) Notes de bas de page**

12. Les trois organisations ne sont pas parvenues à un accord sur la présentation des notes de bas de page dans le Questionnaire commun. La question reste à l'étude.

**c) Marques**

13. L'IWG est convenu de la liste de marques suivantes, bien que la faisabilité technique de ces modifications reste à l'étude:

- e:** estimation du pays
- p:** provisoire
- b:** rupture (la première donnée de la nouvelle série chronologique doit être marquée)
- r:** révisé
- \*:** estimation du secrétariat

Les symboles «:» et «-», auparavant employé comme marques, ne devraient être utilisés que dans le champ valeur. Leurs sens restent respectivement les suivants: «non disponible» et «nul» (le nombre «0» reste utilisé pour indiquer une valeur inférieure à la moitié de l'unité). Veuillez noter que le symbole précédemment utilisé «...», a été remplacé par «:» et ne devrait donc plus être utilisé.

**d) Échange de données**

14. L'utilisation du Questionnaire commun Excel pour l'échange de données entre les organisations sera périmée dès que la CEE-ONU aura mis en place une base de données statistiques relationnelle. Les participants ont donc décidé de mettre au point un format

d'échange plus efficace. L'objectif de base serait d'échanger des fichiers de textes (CSV) (bien que la faisabilité technique de cette possibilité reste à démontrer) selon le format suivant:

Pays (ISO3), année (9999), variable (code), valeur, marque, note explicative

La liste des codes de variables est toujours à l'étude.

e) **Harmonisation des données**

15. Les données enregistrées par les trois organisations laissent apparaître quelques discordances. C'est pourquoi les participants ont décidé de comparer toutes les séries de données et de cerner les problèmes afin de rechercher la meilleure manière d'harmoniser l'ensemble des données. La CEE-ONU a accepté de mettre la touche finale à cette comparaison dès que les deux autres organisations auront fait parvenir leurs données.

f) **Questionnaire commun adapté au Web**

16. Eurostat a recruté un consultant pour mettre au point une version Web du Questionnaire. Cette nouvelle application Internet présentera de nombreux avantages puisque d'accès facile et indépendante de tout système informatique. Suite à la présentation de l'application adaptée au Web, la CEE-ONU et la CEMT ont fait part de leur intérêt et se sont félicitées de l'initiative d'Eurostat les appelant à participer à la phase analytique, dès ses débuts. Il a été convenu qu'Eurostat communiquerait tout intransit futur dès qu'il sera disponible, comme par exemple les spécifications fonctionnelles, alors qu'il appartiendrait à la CEMT et à la CEE-ONU de présenter toute proposition visant à améliorer ce système. En outre, il faudra que les contraintes d'ordre politique ou de sécurité au regard d'un Questionnaire adapté au Web soient étudiées par toutes les parties concernées.

#### **IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA COLLECTE DE DONNÉES POUR 1999**

17. L'état d'avancement de la collecte de données pour 1999 est présenté à l'annexe 1.

#### **V. COLLECTE DE DONNÉES POUR L'AN 2000**

18. Échéances pour la collecte de données pour l'an 2000: envoi du QC en septembre 2001, réception des données en novembre 2001. En ce qui concerne la date limite de novembre, il a été décidé que des rappels devraient être renvoyés par courrier électronique une semaine avant et deux semaines après cette date; en cas d'absence totale de réponse, une copie imprimée devrait être envoyée deux mois après cette date. La suite à donner éventuellement devrait être étudiée au cas par cas. Eurostat est disposé à rédiger un avant-projet de rappel type.

#### **VI. PROJET DE PROPOSITION POUR LA COOPÉRATION IWG-UIC**

19. Les résultats des débats sont présentés dans le document TRANS/WP.6/2001/12.

## **VII. QUESTIONNAIRE PILOTE SUR LES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS (UTP)**

20. L'IWG a passé en revue les résultats du questionnaire pilote sur les transports publics urbains présentés dans le document TRANS/WP.6/2001/4. Il a décidé de confier l'analyse des données à un organe plus compétent. La CEE-ONU a donc demandé à l'UTP, qui avait participé initialement à l'élaboration de ce Questionnaire, d'évaluer la qualité des données et de la commenter. Les résultats de cette analyse sont également présentés dans le document TRANS/WP.6/2001/4.

## **VIII. NST/2000**

21. Les résultats des travaux relatifs à la NST/2000 seront présentés à la prochaine réunion du WP.6, sur la base d'un document communiqué par Eurostat.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

22. L'IWG a proposé que la session du WP.6 soit reportée de novembre au début de l'été car i) novembre est une date trop précoce pour disposer de réponses au Questionnaire commun envoyé en septembre de la même année et ii) le Groupe de travail n'est pas en mesure d'incorporer de changements dans le Questionnaire commun qui doit être envoyé la même année. Il est donc proposé que la réunion soit reportée au mois de juin.

23. L'IWG a étudié la possibilité de rassembler des données sur les gazoducs. La question sera soulevée à la prochaine session du WP.6.

---



**Annexe 2**

*Pays auxquels les trois organisations envoient le Questionnaire commun*

Eurostat (19 pays)

15 pays de l'UE + Norvège et Islande (EEE) + Suisse + Liechtenstein

CEMT (21 pays)

Albanie	Hongrie
Azerbaïdjan	Lettonie
Bélarus	Lituanie
Bosnie-Herzégovine	Pologne
Bulgarie	République de Moldova
Croatie	République tchèque
Estonie	Roumanie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Slovaquie
Fédération de Russie	Slovénie
Géorgie	Turquie
	Ukraine

CEE (15 pays)

Andorre	Malte
Arménie	Monaco
Canada	Ouzbékistan
Chypre	Saint-Marin
États-Unis	Tadjikistan
Israël	Turkménistan
Kazakhstan	Yougoslavie
Kirghizistan	

-----